

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2021

LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE - (N° 3791)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 292

présenté par
Mme Bono-Vandorme

ARTICLE 12

Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à autoriser la participation des spécimens de cétacés à des spectacles.